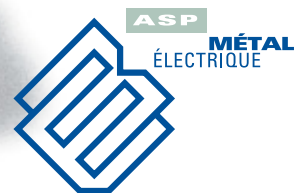




ASP MÉTAL ÉLECTRIQUE
rapport annuel 2006





association	2
délégation	3
conseil d'administration et personnel	4
rapport des administrateurs et de l'administratrice	5
rapport du trésorier	7
mot du directeur général	8
faits saillants de l'année 2006	9
nouveaux produits et services	14
rapport des vérificateurs	15

contenu

LA MISSION DE L'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE —
SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL
ET DE PRODUITS ÉLECTRIQUES

À l'ASP Métal Électrique, les clients sont notre raison d'être, nos employés, notre force, le paritarisme, notre préoccupation et la prévention des lésions professionnelles, notre motivation. Notre mission est d'être le leader et l'agent de changement afin de promouvoir auprès de notre clientèle la prévention des lésions professionnelles en fournissant des produits et des services de qualité dans une démarche paritaire.

Pour atteindre notre mission :

Nous assurons la satisfaction de notre clientèle et de nos employés.

Nous offrons à nos clients des produits de qualité en matière de prévention des lésions professionnelles qui rencontrent des normes d'excellence.

Nous soutenons nos efforts par l'élaboration d'objectifs clairs et par une évaluation objective des résultats.

Nous desservons nos deux secteurs équitablement et nous sommes présents dans toutes les régions du Québec.

Tous les membres de l'équipe de l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal et de produits électriques adhèrent à cette mission.

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la fabrication de produits en métal et de produits électriques est l'association sectorielle constituée au sens de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chap. S-2.1) pour le secteur d'activités de la fabrication de produits en métal et de produits électriques.

L'Association est un organisme de service-conseil spécialisé dans le domaine de la santé et de la sécurité, particulièrement en prévention des accidents et des maladies du travail.

L'Association dessert environ 4 600 usines et plus de 100 000 travailleurs à l'échelle du Québec. Le siège social est situé à Longueuil. Un bureau, situé à Québec, dessert l'est du Québec.

«L'Association est une corporation au sens du Code civil; elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des particuliers que la Loi sur la santé et la sécurité du travail lui confère» (art. 99.1). «L'Association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseils en matière de santé et de sécurité du travail» (art. 101).

L'entente constituant l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la fabrication de produits en métal et de produits électriques a été approuvée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vertu de la résolution C-26-84, du 24 septembre 1984.



L'assemblée générale est constituée de 120 délégués : 60 représentants syndicaux et 60 représentants patronaux.

Les membres de la partie syndicale et ceux de la partie patronale ont déterminé comme suit le nombre de délégués à l'assemblée générale.

ASSOCIATIONS MEMBRES

Associations syndicales	Délégués
Les associations syndicales FTQ	40
Les associations syndicales CSN	10
Les associations syndicales CSD	10

Associations patronales

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada	30
Association de la construction du Québec	20
Institut canadien de construction en acier	6
Institut d'acier d'armature du Québec	4

Le conseil d'administration est composé de 12 membres : 6 représentants syndicaux et 6 représentants patronaux. Il exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale, sous réserve des dispositions législatives qui l'encadrent.

Le comité exécutif est formé de six membres. Il administre les affaires courantes de l'Association et il étudie les dossiers pour faciliter la prise de décision au conseil d'administration.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Outre le directeur général, le personnel de l'Association compte 17 personnes : un coordonnateur des opérations, six conseillers en gestion de la prévention, sept conseillers techniques (ingénieurs, ergonomes), deux secrétaires et une adjointe administrative.

Le conseiller en gestion de la prévention soutient la mise en place de mécanismes de gestion de la prévention dans les entreprises.

Sa tâche consiste à évaluer globalement la santé et la sécurité de l'entreprise et à lui proposer un plan d'action. Chaque conseiller dessert une région spécifique, il est responsable d'environ 500 entreprises.

Les sept conseillers techniques fournissent leur soutien, selon leur champ d'expertise, dans toutes les régions. Les clients communiquent avec les conseillers techniques parfois sur la recommandation d'intervenants du milieu, mais la plupart du temps à la demande du conseiller en gestion, dans le cadre du plan d'action.

Deux conseillers en gestion de la prévention qui travaillent à partir de notre bureau de Québec couvrent tout l'est de la province. Les autres membres du personnel sont rattachés au bureau principal de l'Association à Longueuil.

Assemblée générale
120 délégués

Conseil d'administration
12 membres

Comité exécutif
6 membres

Direction
1 directeur général

1 coordonnateur des opérations

Service-conseil aux établissements
13 membres

Administration
3 membres

PARTIE PATRONALE

Jacques Barbeau

Coprésident et membre du comité exécutif
Institut canadien de construction en acier

Réjean Blanchette

Association des manufacturiers d'équipements
électriques et électroniques du Canada

Normand Durocher

Trésorier
(siège d'office au comité exécutif)
Association des manufacturiers d'équipements
électriques et électroniques du Canada

André O. Morin

Membre du comité exécutif
Institut d'acier d'armature du Québec

Sylvain Parisien

Association de la construction du Québec

Josée Pinault

Membre du comité exécutif
Association des manufacturiers d'équipements
électriques et électroniques du Canada

Jocelyne Arsenault

Conseillère en gestion de la prévention
Québec, Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent, Bois-Francs,
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Éric Bélanger

Conseiller technique
Soudage et ventilation

Marie-Noëlle Bonin

Secrétaire

Mariette Campeau

Secrétaire

Mathieu Champoux

Conseiller technique
Sécurité reliée aux machines
et aux procédés

Michel Charland

Conseiller technique
Ergonomie

Raymond Dignard

Conseiller en gestion de la prévention
Montréal, Lanaudière,
Abitibi-Témiscamingue

Lise Émond

Adjointe administrative

Caroline Godin

Conseillère technique
Soudage et ventilation

PARTIE SYNDICALE

Mario Clermont

Association internationale des machinistes et
des travailleurs de l'aérospatiale (FTQ)

Denis Dufour

Coprésident et membre du comité exécutif
Syndicat canadien des communications, de
l'énergie et du papier (FTQ)

Guy Farrell

Membre du comité exécutif
Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ)

Alain Lampron

Membre du comité exécutif
Fédération de la métallurgie (CSN)
(En remplacement de Jean-Claude Ménard)

Alain Lecompte

Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ)
(En remplacement de Mireille Prud'Homme)

Luc Vachon

Fédération démocratique de la métallurgie
(CSD)

Pierre Lamoureux

Conseiller en gestion de la prévention
Montréal, Richelieu-Salaberry, Estrie

Roxane Lardeau

Conseillère technique
Sécurité reliée aux machines
et aux procédés

Guy Pelletier

Conseiller en gestion de la prévention
Montréal, Rive-Sud, Yamaska

Alain Plourde

Directeur général

Marie-Josée Ross

Conseillère technique
Acoustique et ventilation

Serge Simoneau

Coordonnateur des opérations

Yves St-Jacques

Conseiller technique
Ergonomie

Chantal St-Onge

Conseillère en gestion de la prévention
Montréal, Laval, Mauricie, Laurentides,
Outaouais

Mario Vézina

Conseiller en gestion de la prévention
Québec, Saguenay/Lac Saint-Jean,
Côte-Nord, Mauricie

LA PRÉVENTION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS QUOTIDIENNES.

Depuis maintenant plus de vingt ans, le conseil d'administration, la direction et le personnel de ASP Métal Électrique conjuguent leurs efforts afin que toutes les entreprises du secteur de la fabrication de produits électriques et de produits en métal intègrent la prévention des lésions professionnelles à leurs activités quotidiennes de gestion. La prévention des lésions professionnelles est toute aussi importante pour la réussite et pour la survie des entreprises que le sont la gestion de la production et le contrôle de la qualité.

Les données du présent rapport nous indiquent que les besoins de notre clientèle ont évolué. Les établissements qui ont participé à notre *Programme de Gestion des Réalisations Efficaces en Santé et en Sécurité du Travail (PROGRESST)* sont devenus plus autonomes. Ces établissements ont mis en place des mécanismes qui assurent une meilleure prise en charge de la gestion de la prévention des lésions professionnelles. Les demandes de participation au *PROGRESST* ont donc diminué alors que les demandes de formation et de services ponctuels sont à la hausse, la preuve qu'en étant plus autonomes, les établissements sont en mesure de mieux cibler leurs besoins et d'établir leurs priorités d'action en prévention.

Le tableau suivant vous permettra de mieux saisir les résultats qui découlent de nos efforts en prévention et de ceux des autres intervenants dans le dossier de la gestion de la prévention. Ce tableau trace le portrait de l'évolution des masses salariales, du nombre de lésions professionnelles et des jours perdus dans notre secteur sur une période de 5 ans, soit de 2000 à 2004. Pour cette période, les données indiquent une baisse de 27 % des lésions professionnelles et de 16 % du nombre de jours perdus (sauf pour 2003, où le nombre de jours perdus étaient en hausse).

Jacques Barbeau
Coprésident patronal



Denis Dufour
Coprésident syndical



	2000	2001	2002	2003	2004
Masse salariale	3 349 500 000	3 686 700 000	3 625 500 00	3 486 300 000	3 206 100 000
Lésions	7 293	6 183	5 651	5 500	5 368
Jours perdus	282 590	260 168	244 165	268 293	238 404

Malgré ces excellents résultats, il ne faut pas relâcher nos efforts de prévention, car il n'en demeure pas moins que trop de travailleurs sont encore victimes d'accidents du travail. Il nous faut donc collectivement prendre tous les moyens possibles pour réduire au maximum les risques d'accidents.

À chaque année, les travailleurs québécois sont victimes de 13 500 accidents directement attribuables au manque de sécurité sur les machines. La CSST a donc mis en place un programme visant à accroître la sécurité des machines. Les entreprises de notre secteur, comme celles des autres secteurs, ont été amenées à trouver des moyens de réduire les risques d'accidents et à rendre leurs milieux de travail plus sécuritaires. Nous avons donc consacré une partie importante de nos ressources en prévention pour soutenir les entreprises qui doivent rendre leurs machines conformes aux exigences de la CSST. Nous avons donc développé une expertise dans le domaine de la sécurité des machines que nous avons mise au service des entreprises du

secteur. En 2006, nous avons également tenu deux colloques sur la sécurité des machines; la demande étant toujours aussi forte, nous en tiendrons un troisième en 2007.

En 2006, le nombre d'interventions en établissements est demeuré stable, ce qui indique que l'intérêt à faire de la prévention des lésions professionnelles est toujours bien présent dans nos entreprises.

Nous sommes toujours prêts à faire face aux modifications apportées à la Loi sur la santé et la sécurité du travail et aux règlements qui en découlent. En 2006, nous avons pris les devants en développant un guide intitulé *Élaborer un programme de formation pratique à l'intention des caristes*. Ce guide permettra aux entreprises de répondre aux changements apportés au Règlement sur la santé et la sécurité du travail sur la formation pratique des caristes qui sont en vigueur depuis janvier 2007.

En 2006, l'ASP-Habillement dont la survie était menacée a lancé un appel à l'aide auprès des autres associations sectorielles. Après avoir étudié le dossier, notre conseil d'administration a accepté de faire une offre de service d'une durée de deux ans à nos partenaires du secteur de l'habillement. Notre objectif étant d'empêcher la fermeture de cette ASP dont les employeurs et les travailleurs ont également besoin de services de conseil en prévention. Depuis janvier 2007, notre directeur général assure la gestion de cette association sectorielle et les services dispensés dans le secteur de l'habillement se font à partir de notre bureau de Longueuil.

Nous analyserons la situation dans le secteur de l'habillement sur une base régulière et nous chercherons les solutions qui feront que les employeurs et les travailleurs du secteur de l'habillement continueront de bénéficier de services en gestion de la prévention.

Au cours de l'année 2006, le conseil d'administration et le comité exécutif ont tenu 9 réunions régulières en plus des réunions de travail des coprésidents. Le conseil d'administration a également adopté la programmation et les prévisions budgétaires pour l'année 2007.

Nous remercions les membres de notre conseil d'administration, la direction et le personnel de l'Association pour leur collaboration au cours de l'année 2006.

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants des états financiers de l'ASP Métal Électrique au 31 décembre 2006. La firme de comptables agréés Poirier & Associés qui a vérifié nos états financiers selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada confirme que les états financiers de l'ASP Métal Électrique donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2006.

La gestion de notre organisation est en continuité avec celle des années précédentes. Je vous fais part de l'essentiel des données pour l'année financière 2006. Les états financiers de l'Association sont présentés au complet dans le présent rapport annuel.

Revenus

Les revenus de l'ASP Métal Électrique qui totalisent un peu plus de deux millions de dollars, plus exactement, 2 137 051 \$ proviennent de deux sources : les cotisations et les revenus divers. Les cotisations prélevées par la CSST comptent 95% des revenus totaux, soit 2 032 917 \$, une augmentation de 51 043 \$ par rapport à l'année précédente. Les autres revenus qui représentent 5 % soit 104 134 \$ proviennent des revenus de placements et de la vente de produits et de services.

Dépenses

En 2006, les dépenses se sont élevées à 1 878 495 \$. Ces dépenses couvrent trois postes budgétaires: traitement, fonctionnement et immobilisations.

- Le traitement représente près des deux tiers des dépenses pour un total de 1 300 794 \$.
- Le fonctionnement compte pour environ 30 %, soit un montant de 514 315 \$.
- Le poste budgétaire couvrant les immobilisations s'élève à 63 386 \$.

Autres mentions

Le budget de l'année 2006 est en hausse de 68 652 \$ par rapport à celui de l'année 2005. Ces résultats démontrent l'importance d'une gestion équilibrée de nos revenus. En 2006, le taux de cotisation était de 0,06 \$ du cent dollars de la masse salariale.

Je vous informe également qu'en 2006, nous avons réalisé un surplus d'opérations de l'ordre de 258 556 \$. De ce montant, une somme de 122 371 \$ servira de réserve pour combler des besoins futurs, le reste étant récupéré par la CSST.

Conclusion

En terminant, permettez-moi de souligner que la gestion des finances de l'ASP Métal Électrique est faite avec toute la vigilance requise et que nous continuerons de faire en sorte que cette gestion demeure saine et équilibrée.

Normand Durocher
Trésorier



traitement 1 300 794 \$

fonctionnement 514 315 \$

immobilisations 63 386 \$

La Loi sur la santé et la sécurité du travail est maintenant en vigueur depuis plus de 25 ans. Cette loi vise l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. La Loi sur la santé et la sécurité du travail édicte des normes de santé et de sécurité dans un but de prévention. C'est une loi avant-gardiste qui a permis de faire progresser la prévention des lésions professionnelles dans de nombreux secteurs d'activités industrielles. Elle a servi de modèle à plusieurs provinces canadiennes et dans d'autres pays.

La direction et le personnel de l'ASP Métal Électrique ont travaillé dans l'esprit de cette loi afin que la clientèle du secteur ait accès aux programmes et aux outils de prévention les plus complets et les plus efficaces possible. C'est ce que nous avons fait au fil des ans et c'est ce que nous continuerons de faire.

Au cours des dernières années, le secteur a connu bien des changements, des entreprises sont disparues, d'autres ont vu le jour, de nouvelles technologies sont apparues, nous avons su adapter notre action et nos programmes aux besoins de notre clientèle.

En 2006, la CSST a lancé un programme de prévention visant de façon particulière, la sécurité des machines. L'expertise en sécurité des machines que les conseillers de l'ASP ont développée a permis de répondre adéquatement aux besoins de plus en plus croissants et surtout de plus en plus pressants de nos entreprises. D'ailleurs, cette expertise en sécurité des machines suscite l'envie de plusieurs, ce qui explique que nos colloques sur la sécurité des machines ont été très prisés tant par les entreprises que par nos partenaires du domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Nous sommes heureux de constater qu'au fil des ans, les entreprises du secteur continuent de faire appel aux services de nos professionnels dont ils reconnaissent et apprécient la compétence. Notre souci constant du paritarisme fait en sorte de rapprocher les travailleurs et les employeurs en les amenant à travailler ensemble à l'identification et à l'élimination des risques et à la mise en place des mécanismes de gestion de la prévention dans les entreprises du secteur.

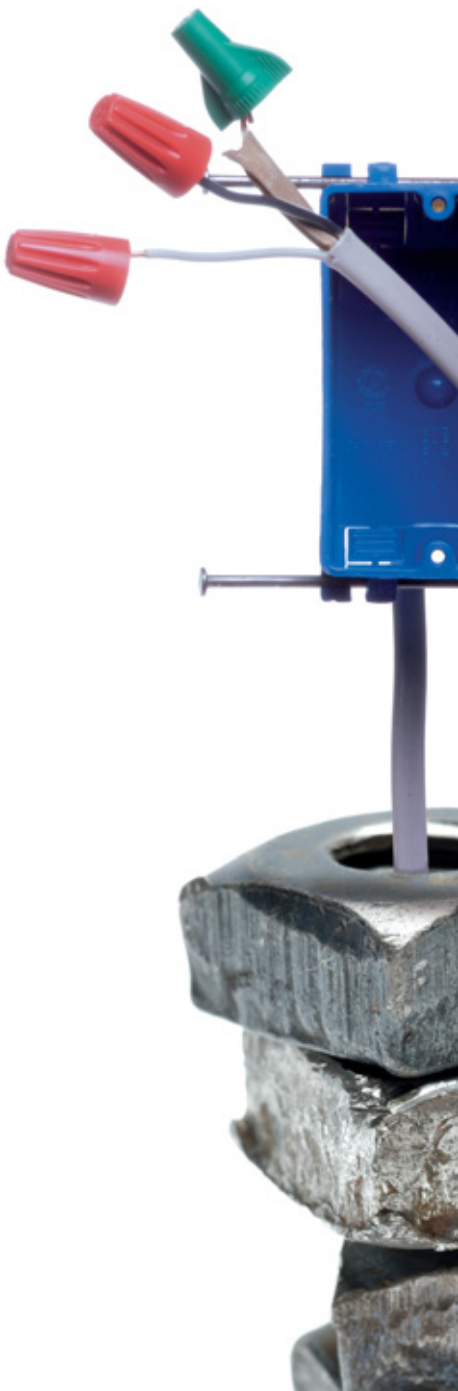
Si des organismes comme l'IAPA, un des plus importants organismes de prévention en Ontario et le SYMOP, un organisme français qui offre des services aux entreprises de production de technologies, ont traduit, ou dans certains cas, adapté plusieurs de nos outils de prévention, c'est qu'eux aussi reconnaissent la compétence et l'expertise du personnel de l'ASP Métal Électrique.

À la lecture des faits saillants de l'année 2006, vous serez en mesure de constater que nous n'avons ménagé aucun effort pour vous servir le plus efficacement possible. Nous sommes particulièrement fiers de la forte augmentation du nombre de sessions de formation données tant par nos conseillers et nos conseillères que par les formateurs externes que nous avons formés dans les entreprises. Nous pouvons affirmer, sans aucun doute, que les représentants des travailleurs, des travailleuses et ceux des employeurs ont vraiment à cœur de travailler à la prévention des accidents du travail dans leurs entreprises.

Avant de terminer, je voudrais remercier deux pionniers de l'ASP qui ont quitté notre conseil d'administration après y avoir consacré plus de 20 ans. Merci à Mireille Prud'Homme des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ) et à Jean-Claude Ménard de la Fédération de la métallurgie (CSN) pour leur contribution à notre réussite. Je veux également remercier les membres du conseil d'administration pour leur soutien constant dans nos actions ainsi que tous les membres du personnel de l'Association qui, comme toujours, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour faire en sorte que la prévention soit de plus en plus présente dans les entreprises du secteur.



Alain Plourde
Directeur général



En 2006, la direction et le personnel de l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal et de produits électriques ont poursuivi le travail de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le secteur. Au cours de l'année, les conseillers et les conseillères de l'Association ont réalisé 973 interventions dans les établissements du secteur. Dans la répartition annuelle du temps par programme, les services directs aux établissements: PROGRESST (PROgramme de Gestion et de Réalisations Efficaces en Santé et en Sécurité du Travail), ABC de la Prévention, Services ponctuels et Demandes ad hoc, IMPACT (programme d'Intégration de Mesures Préventives dans l'Aménagement et la Conception du Travail) et Prospection de nouveaux clients représentent 60,9 % du temps du personnel, la Recherche et le Développement 13,7 %, le Rayonnement et les Relations publiques 7 % et l'Administration, 18,4 %.

Nous avons consacré des énergies à faire connaître l'Association aux nouveaux établissements qui se sont joint au secteur et à faire la relance des établissements qui ne font pas encore appel à nos services. Pour accroître notre visibilité, nous avons distribué le calendrier de l'Association dans toutes les entreprises du secteur et les deux numéros du bulletin ASPrévention ont été envoyés aux intervenants en SST de près de 3 000 entreprises du secteur. Toutes les entreprises du secteur ont reçu au moins une communication écrite les invitant à recourir aux services de l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal et de produits électriques.

En 2006, les intervenants en prévention, les dirigeants et les travailleurs des entreprises du secteur ont été invités à participer à l'un ou à l'autre des 21 regroupements régionaux tenus dans 11 régions différentes de la province. Nous avons également tenu deux colloques sur la sécurité des machines, le premier tenu à Québec a attiré 82 participants venus de 36 établissements différents et le second tenu à Longueuil a attiré 95 participants venus de 49 établissements différents du secteur. Des partenaires de la CSST ont également participé à ces colloques.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR PROGRAMME	2006	2005	2004
Services ponctuels	520	630	437
ABC de la prévention	251	298	247
PROGRESST	4	23	109
Demandes ad hoc	110	83	88
Prospection et Promotion	75	100	74
IMPACT et Groupes ergo	1	12	10

RÉPARTITION DU TEMPS PAR ACTIVITÉ	2006	2005	2004
Services directs à la clientèle	60,9 %	63,5 %	59,3 %
Support et administration	18,4 %	17,7 %	17,8 %
Recherche et développement	13,7 %	12,3 %	16,1 %
Rayonnement et Relations publiques	7 %	6,5 %	7,9 %

Service à la clientèle

ABC de la prévention

Le programme *ABC de la prévention* a été développé à l'intention des entreprises de petite taille qui en sont à leur première démarche en prévention et des entreprises plus importantes qui ne se sont pas encore dotées d'une structure de gestion de la Santé et de la Sécurité du Travail (SST). L'entreprise qui participe au programme *ABC de la prévention* reçoit le soutien d'un conseiller de l'Association tout au long de sa démarche. L'entreprise peut ainsi mettre en place un plan d'action en SST qui colle à sa réalité quotidienne et, intégrer les bases des activités de gestion de la santé et de la sécurité en fonction de ses priorités et selon l'échéancier qui lui convient.

ABC DE LA PRÉVENTION	2006	2005	2004
Entreprises participantes	55	68	59
Interventions	251	298	247

PROGRESST

*PROGRESST (PRO*gramme de *Gestion et de Réalisations Efficaces en Santé et en Sécurité du Travail)* s'adresse aux entreprises qui ont déjà de bonnes bases en matière de prévention. Ces entreprises doivent avoir mis en place les structures requises pour faire efficacement la gestion de la prévention des lésions professionnelles. Le *PROGRESST* a pour objectif principal de favoriser la prise en charge par les établissements de leur dossier de la prévention des accidents du travail.

PROGRESST	2006	2005	2004
Entreprises participantes	3	7	21
Interventions	4	23	109

Nouveaux clients

En 2006, nous avons poursuivi nos activités de promotion de l'Association auprès des nouvelles entreprises du secteur et de celles qui en font déjà partie. Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour communiquer avec ces entreprises : lettres de présentation de nos services envoyées dans toutes les entreprises du secteur en début d'année; publication de deux numéros du bulletin *ASPrévention* adressés à près de 3 000 intervenants en SST de nos entreprises; envoi du calendrier de l'ASP dans toutes les entreprises du secteur; mise à jour régulière du site Internet. De plus, les entreprises du secteur sont régulièrement conviées à diverses activités tels les regroupements régionaux, les colloques, les sessions publiques de formation.



IMPACT

Le programme d'*Intégration de Mesures de prévention dans l'Aménagement et la Conception du Travail (IMPACT)* s'adresse aux entreprises qui réaménagent leurs activités ou leurs espaces de travail, ou qui en aménagent de nouveaux. Il s'agit souvent du moment idéal pour passer à l'action en éliminant dès l'étape, de la planification des travaux, les risques pour la santé et la sécurité, et ce, sans qu'il en coûte plus cher.

L'entreprise inscrite au programme *IMPACT* bénéficie du soutien d'une équipe multidisciplinaire de conseillers de l'Association qui l'aide sans sa démarche en tenant compte de son échéancier de travail, de ses priorités et de ses limites budgétaires et organisationnelles.

IMPACT	2006	2005	2004
Entreprises participantes	7	5	4
Interventions	12	7	10

Services ponctuels

Les entreprises du secteur déjà structurées en matière de prévention des lésions professionnelles sont invitées à recourir à nos services ponctuels pour obtenir le soutien nécessaire dans leur démarche ou encore pour profiter de notre expertise technique.

Voici les principaux domaines couverts par nos services ponctuels :

- Identification des priorités d'intervention en prévention
- Soutien aux comités de santé et de sécurité
- Sensibilisation des superviseurs aux lésions professionnelles
- Mesure des fumées de soudage et propositions de solutions
- Audits techniques de la sécurité des machines et présentation de dispositifs de sécurité
- Élaboration de procédures de cadenassage
- Évaluations ergonomiques de postes de travail
- Amélioration de l'aménagement des lieux de travail, etc.

SERVICES PONCTUELS	2006	2005	2004
Entreprises participantes	175	222	165
Interventions	520	630	437

Demandes ad hoc

L'objectif du programme des *demandes ad hoc* est de dépanner les entreprises du secteur peu ou pas structurées en matière de gestion de la santé et de la sécurité du travail. Ce programme permet aux conseillers et aux conseillères de l'Association d'avoir un premier contact avec l'entreprise et de démontrer l'importance d'un programme efficace de gestion du dossier de la prévention des lésions professionnelles.

DEMANDES AD HOC	2006	2005	2004
Entreprises participantes	67	53	60
Interventions	110	83	88

Regroupements régionaux

Nos regroupements régionaux sont tenus à l'intention des représentants des travailleurs et des employeurs des entreprises du secteur lesquels sont invités à assister à des conférences portant sur divers aspects de la prévention (communications, sécurité des machines, évaluations des risques, comités de santé et de sécurité du travail, obligations légales et autres).

Ces regroupements régionaux sont l'occasion pour les participants d'échanger et de mettre en commun leurs expériences paritaires en matière de prévention des lésions professionnelles et de gestion de la santé et de la sécurité du travail. En 2006, l'ASP a tenu 21 regroupements régionaux dans 11 régions distinctes du Québec. Ces regroupements nous ont permis de rejoindre 947 représentants des employeurs et des travailleurs et des travailleuses de 320 établissements différents du secteur.

Les principaux thèmes abordés en 2006

La sécurité des machines

Le rôle et les responsabilités du superviseur en SSST

Le QEC – Méthode d'évaluation du risque de TMS

Comment ça va? Des outils pour faire face à la santé mentale

Le comité de santé et de sécurité et les conditions de succès

REGROUPEMENTS RÉGIONAUX	2006	2005	2004
Regroupements	21	22	24
Entreprises	320	350	323
Participants	947	1 023	935



Formation

En 2006, les conseillers et les conseillères de l'Association ont dispensé 1 572 heures de formation dans le cadre de 467 sessions de formation en santé et en sécurité du travail dispensées à 4 057 personnes : travailleurs, travailleuses, représentants ou représentantes des employeurs. De ces 4 057 personnes, 3 642 (89,7 %) étaient des travailleurs ou des travailleuses et 415 (10,3 %) des représentants ou des représentantes des employeurs. De plus, 502 personnes (12,4 %) étaient membres du comité de santé et de sécurité de leur entreprise.

En 2006, nous avons continué la formation de formateurs externes lesquels dispensent trois de nos cours : SIMDUT, Cariste et Gréage et appareils de levage aux travailleurs et aux travailleuses de leur entreprise. Au cours de l'année, les formateurs externes ont dispensé 153 sessions de formation : 90 cours SIMDUT à 688 personnes, 50 cours Cariste et prévention des accidents à 250 personnes et enfin, 13 cours Gréage et appareils de levage à 76 personnes. Les participants aux cours donnés par les formateurs externes en entreprises reçoivent une attestation de l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal et de produits électriques.

Les cours les plus en demande

Information générale sur le SIMDUT	1 626 personnes
Cariste et prévention des accidents	824 personnes
Gréage et appareils de levage	749 personnes
Enquête et analyse d'accidents	176 personnes
SIMDUT (mise à jour des connaissances)	137 personnes
Lois et règlements en SST	87 personnes
Vers un CSS efficace	75 personnes

FORMATION DE FORMATEURS EXTERNES PAR L'ASP MÉTAL ÉLECTRIQUE

2006	2005	2004
6 sessions	13 sessions	7 sessions
30 formateurs	37 formateurs	29 formateurs

FORMATION PAR LES CONSEILLERS DE L'ASP MÉTAL ÉLECTRIQUE

2006	2005	2004
467 sessions	355 sessions	322 sessions
3 642 participants	2 835 participants	2 969 participants
1 572 heures de cours	1 246 heures de cours	1 095 heures de cours

FORMATION EN ENTREPRISES PAR LES FORMATEURS EXTERNES

2006	2005	2004
153 sessions	64 sessions	70 sessions
1 014 participants	424 participants	515 participants

Guide et cours

En 2006, nous avons élaboré un Guide sur la formation pratique à l'intention des caristes, nous avons achevé la mise à jour du cours Gréage et appareils de levage et poursuivi celle du cours Inspection.

Les conseillers techniques ont développé un cours sur l'utilisation sécuritaire des presses et nos ergonomes ont complété l'élaboration d'un cours sur l'utilisation du QEC (Quick Exposure Check).

Fiches techniques complétées en 2006

- Le CSS – Conditions de succès
- Contrôler les émanations des batteries de chariots élévateurs

Deux nouvelles fiches techniques sont également en production, l'une portant sur les équipements de protection individuelle (ÉPI) et une autre intitulée : Quoi faire lorsqu'il y a trop de pièces au poste ?

Outils de prévention développés en 2006

- Outil d'aide à l'élaboration de procédures sur le SIMDUT
- Outil d'aide à l'élaboration de procédures en cas d'accident avec blessés
- Outil d'aide à l'élaboration de procédures pour l'analyse d'une tâche critique

Partenariat

Nous avons continué notre travail de partenariat avec la CSST, les régies régionales de la santé et des services sociaux, les CLSC, l'IRSST et plusieurs autres ASP en participant à l'organisation et à la tenue de colloques et d'expositions dans plusieurs régions du Québec.

Nous avons collaboré aux projets suivants :

- Comité opérationnel et comité technique du conseil d'administration de la CSST sur le béryllium (CSST, IRSST, MSSS, INSPQ et ASFETM).
- Développement d'outils de mesure de performance en SST — Chaire d'étude sur l'organisation du travail de l'Université de Sherbrooke, IRSST.
- Intervention externe SST : Outils pour les praticiens et validation de propositions sur les conditions et mécanismes de la production de transformations en prévention - Université Laval, IRSST, ASSTSAS, ASFETM et Préventex.
- Bilan raisonné des outils d'appréciation des risques associés aux machines industrielles — IRSST, ASFETM, Université de Sherbrooke, UQTR.

Site Internet

Notre site Internet est régulièrement mis à jour et la croissance de l'achalandage s'est poursuivie en 2006. Notre site Internet est de plus en plus utilisé et il continue de répondre avec succès à la demande d'information en SST, tant pour les entreprises du secteur que pour de nombreux intervenants en SST de tous les milieux. Tous les documents que nous publions peuvent être téléchargés gratuitement à partir de notre site Web : www.aspme.org.





Aux administrateurs de
ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU
TRAVAIL — SECTEUR FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL ET
DE PRODUITS ÉLECTRIQUES

Nous avons vérifié le bilan de ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL — SECTEUR FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL ET DE PRODUITS ÉLECTRIQUES au 31 décembre 2006 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Cette vérification comprend en outre l'étude et l'évaluation des contrôles internes, notamment en égard au respect du Manuel des méthodes comptables ainsi que du Règlement de la CSST sur les associations sectorielles.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et spécifiques tel que mentionné précédemment et décrits à la note 2.

Poirier & Associés
Comptables agréés
Vaudreuil Dorion
Le 14 février 2007

rapport des vérificateurs

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	Budget (non vérifié)	2005
	\$	\$	\$
Produits			
Subvention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	2 032 917	2 032 908	1 981 874
Formation	53 830	35 000	40 050
Expertise	6 984	7 000	13 628
Intérêts	40 390	30 000	29 247
Autres	2 930	—	3 600
	2 137 051	2 104 908	2 068 399
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages sociaux (annexe A)	1 300 794	1 422 658	1 291 334
Frais de fonctionnement (annexe B)	514 315	607 750	558 863
Immobilisations (annexe C)	63 386	74 500	20 025
	1 878 495	2 104 908	1 870 222
Excédent des produits sur les charges	258 556	—	198 177

Évolution des actifs nets

	Investis en immobilisations	Non affectés	2006 Total	2005 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	45 302	198 187	243 489	256 176
Excédent des produits sur les charges	—	258 556	258 556	198 177
Investissement en immobilisations	63 386	—	63 386	20 025
Amortissement	(26 845)	—	(26 845)	(36 653)
Excédent du montant autorisé (note 2)	—	(136 185)	(131 185)	(194 236)
Solde à la fin	81 843	320 558	402 401	243 489

Bilan

	2006 \$	2005 \$
Actif		
Court terme		
Encaisse	—	3 201
Placement temporaire (note 3)	560 000	470 000
Débiteurs (note 4)	61 479	45 540
Frais payés d'avance	2 000	6 411
	623 479	525 152
Immobilisations (note 5)	81 843	45 302
	705 322	570 454
Passif		
Court terme		
Découvert bancaire	30 385	—
Créditeurs (note 6)	129 854	123 729
Produits perdus d'avance	6 497	9 000
Montant à payer CSST	136 185	194 236
	302 921	326 965
Actifs nets		
Investis en immobilisations	81 843	45 302
Non affectés	320 558	198 187
	402 401	243 489
	705 322	570 454 \$

1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est une association sectorielle paritaire constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À ce titre et conformément à l'article 99.1 de cette loi, il est une personne morale au sens du Code civil. En vertu de l'article 101 de la même loi, il a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités de la fabrication de produits en métal et produits électriques, des services préventifs de formation, d'information, de recherche et de conseil en matière de santé et sécurité du travail.

2 Principales conventions comptables

Constatation des produits

L'Association constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Stocks

Les achats de matériel ainsi que le matériel produit sont comptabilisés directement aux opérations de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous.

Mobilier et agencement	10 ans
Matériel informatique et audiovisuel	2 ans
Films, vidéo et diaporamas	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Selon les normes administratives adoptées par les associations sectorielles recevant une cotisation de secteur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, les immobilisations sont imputées aux activités au moment de leur acquisition. Elles sont également portées au bilan et la contrepartie est créditée à l'actif net investi en immobilisations.

Actifs nets

En vertu des règles budgétaires applicables aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail édictées par la CSST, les actifs nets non affectés peuvent être conservés par l'organisme jusqu'à un maximum du plus élevé de 100 000 \$ ou 15% du budget de l'association pour l'année en cours. Au 31 décembre 2006, l'actif net non affecté étant supérieur à la limite permise de 320 558 \$, conséquemment un montant de 136 185 \$ de l'actif net est affecté et présenté à titre de montant à payer — CSST au bilan.

3 Placement temporaire

	2006	2005
	\$	\$
Dépôts à terme, taux de 4,45%, échéant en juillet 2007.	560 000	470 000

4 Débiteurs

	2006	2005
	\$	\$
Clients	10 710	14 046
Intérêts courus	12 221	9 274
Avances aux employés	3 600	3 900
Taxes de vente	34 948	18 320
	61 479	45 540

5 Immobilisations

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencement	45 622	44 333	1 289	1 307
Matériel informatique et audiovisuel	135 574	75 047	60 527	13 830
Films, vidéo et diaporamas	14 233	14 017	216	256
Améliorations locatives	57 718	37 907	19 811	29 909
	253 147	171 304	81 843	45 302

6 Crédoiteurs

	2006	2005
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	5 600	6 157
Traitement différé	2 113	—
Vacances courues	75 175	72 768
Salaires et retenues à la source à payer	46 966	44 804
	129 854	123 729

7 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'association en vertu de baux pour la location de locaux, d'équipement de bureau et de matériel roulant échéant en janvier 2009 et 2010 et en octobre 2007 totalisent 269 538 \$ et comprennent les versements suivants :

2007	131 638 \$
2008	120 158 \$
2009	17 098 \$
2010	644 \$

8 Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

9 Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des instruments financiers présentés à l'actif et au passif à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Renseignements complémentaires

	2006 \$	Budget (non vérifié) \$	2005 \$
Annexe A			
Salaires et avantages sociaux			
Salaires — bureau et administration	1 091 828	1 188 658	1 084 382
Charges sociales	208 966	234 000	206 952
	1 300 794	1 422 658	1 291 334
Annexe B			
Frais de fonctionnement			
Déplacement	111 745	122 000	115 283
Dépenses de bureau	44 987	52 000	42 306
Loyers de bureaux, de locaux et taxes	109 609	122 000	120 361
Autres	150	250	180
Assurances de bureau	8 123	10 000	5 669
Impression interne & pour formation	43 759	60 000	63 039
Formation en ligne	—	1 500	—
Fournitures de bureau	20 809	25 000	18 947
Documentation	900	1 500	566
Publicité	12 827	15 000	12 492
Perfectionnement	15 256	20 000	19 215
Location de matériel roulant	12 500	12 500	12 499
Honoraires professionnels	15 150	45 000	33 470
Frais d'expertise	2 728	3 500	2 906
Réunion	96 449	90 000	92 802
Représentation	1 009	3 000	1 220
Jetons de présence	14 930	20 000	14 625
Frais bancaires	1 836	2 000	2 125
Cotisation — associations	1 025	1 500	1 029
Mauvaises créances	—	500	—
Ameublement et équipement non capitalisés	523	500	129
	514 315	607 750	558 863
Annexe C			
Immobilisations			
Ameublement et équipement	120	2 000	1 586
Équipement informatique	61 986	70 000	18 439
Matériel audiovisuel	—	1 500	—
Améliorations locatives	1 280	1 000	—
	63 386	74 500	20 025